

Pour que mon déplacement soit efficace

POUR LE DOSSIER CAF

- Mon n° d'allocataire (sur courrier CAF)
- Mon code confidentiel à 8 chiffres
- Mes 3 derniers bulletins de salaire
- Mes 2 derniers avis d'imposition

POUR LE DOSSIER POLE EMPLOI

- Mon numéro d'identifiant
- Mon mot de passe
- Un CV papier ou sur clé USB si possible
- En cas d'inscription : n° de carte vitale et un RIB

Mise à disposition
d'équipements bureautiques
Espace de confidentialité



LES PERMANENCES à la MSAP

Service social de la CARSAT-ALSACE-MOSELLE

Une permanence avec une assistante sociale.

Ils sont à vos côtés pour faire connaître vos droits et mettre en œuvre les aides dont vous avez besoin. La maladie, le handicap, le vieillissement occasionnent souvent des changements dans la vie. Ils peuvent entraîner des soucis d'ordre personnel, familial, social ou professionnel.

Uniquement sur rdv au 03.88.55.27.75 le 1^{er} et 3^e mardi du mois de 9h à 12h



Accueil à distance « visio-contact CAF »

Une permanence avec un gestionnaire-conseil de la CAF.

L'allocataire est en contact visuel avec un conseiller CAF via un pc portable, il est dans les mêmes conditions que si il était reçu au guichet en toute confidentialité.

Uniquement sur rdv tous les vendredis matin de 9h à 11h30. (entretien max. de 30 minutes)

La prise de rdv devra se faire au moins 48h à l'avance auprès de l'animatrice de la MSAP.



Point d'Accueil et d'Ecoute pour les Jeunes (PAEJ)

Une permanence avec une psychologue tous les lundis sur rendez-vous.

En période scolaire : 9h-11h à la Communauté de Communes Mossig-Vignoble et de 11h à 15h au Collège « Marcel Pagnol » à Wasselonne.

Pendant les vacances scolaires : 9h-14h à la Communauté de Communes Mossig-Vignoble

Mme Claire BASTIDE 07.83.17.78.12 / c.bastide@alt-67.org

SERVICES EXTERNAUX (HORS MSAP) PROPOSES SUR LE TERRITOIRE :

La Mission Locale

Une permanence à Wasselonne sans rendez-vous : tous les mardis après-midi à la Mairie au rdc de 14h à 16h.

Une permanence à Marlenheim sans rendez-vous: tous les mardis matin à l'espace Apprederis (Médiathèque) bureau 1 à l'étage de 9h à 12h.

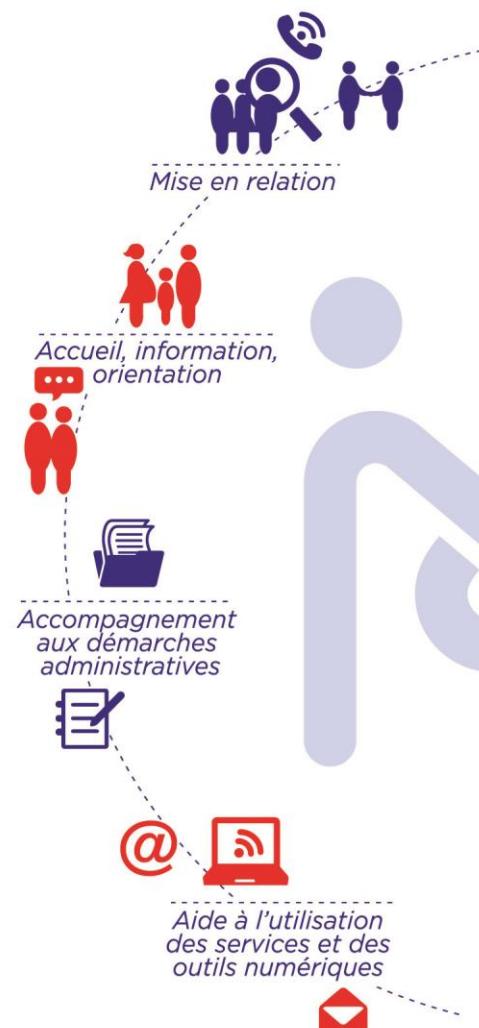
En dehors de ces horaires, possibilité de prendre rendez-vous au 03.88.38.31.01

POUR LE DOSSIER D'ASSURANCE MALADIE (AMELI)

- Mon n° de sécurité sociale (carte vitale)
- Mon code confidentiel
- Si création d'un compte ameli : RIB

POUR LE DOSSIER CARSAT (VOLET SOCIAL-MALADIE)

- Mon n° de sécurité sociale (carte vitale)
- Une adresse mail et son mot de passe



**MSAP
MOSSIG-VIGNOBLE**

**MAISON
DE
SERVICES
AU
PUBLIC**

M
Maison
de services
au public

M
communauté de communes
Mossig et Vignoble
Alsace

L'OFFRE DE SERVICES

MAISON DE SERVICES AU PUBLIC MOSSIG-VIGNOBLE



Communauté de Communes
Animatrice - Sarah ZAVAGNI

33, rue des Pins
67310 WASSELONNE
Tél. 03 88 64 74 46

msap@mossigvignoble.fr
www.mossigvignoble.fr

Rejoignez-nous sur
les réseaux sociaux !



@msapmossigvignoble



@msapwasselonne



@msapmossigvigno

Les nouveaux horaires
à compter du 15 avril 2019

Lundi 9h-12h et 13h-17h

Mardi 9h-12h et 13h-17h

Mercredi Fermé

Jeudi 13h-17h

Vendredi 9h-12h et 13h-16h

Il est fortement conseillé de prendre un rendez-vous

La **Maison de Services Au Public** a pour missions d'accueillir, d'orienter et d'aider les usagers dans leurs relations avec les administrations et les services publics.

Cette espace mutualisé de services délivre une offre de proximité et de qualité à l'attention de tous les publics.

Guichet unique administratif, la MSAP c'est la possibilité, en un même lieu, d'être accueilli par un agent formé par les opérateurs-partenaires, d'obtenir un premier niveau d'information et d'effectuer des démarches administratives.

La MSAP n'intervient pas à la place des partenaires, mais en amont, en soutien des usagers qui demandent son aide.

Voici ci-dessous les partenaires délégant un 1^{er} niveau d'information au sein de cette structure :



PREFECTURE :

- Constituer et déposer une demande de certificat d'immatriculation, un renouvellement de permis de conduire
- Pré-demandes de Carte Nationale : attention l'enregistrement d'une demande est possible uniquement si vous avez acheté un timbre fiscal dématérialisé, en cas de perte ou vol de votre CNI
- Pré-demandes de passeport : attention l'enregistrement d'une demande est possible uniquement si vous avez acheté un timbre fiscal dématérialisé, en cas de perte ou vol de votre CNI



CPAM :

- Suivre ses remboursements
- Impression d'attestation : paiement, droits...
- Contacter la CPAM par mail
- Déclarer un changement de situation
- Obtenir une carte Européenne
- Commander une carte vitale
- Faire une demande de CMUC ou d'ACS
- Scanner et transmettre certains documents via son compte...



EMPLOI :

- Inscription- Réinscription Pôle Emploi
- Actualisation
- Consultation et abonnement aux offres d'emplois
- Déclaration de changement de situation
- Accéder aux services de l'Emploi Store (la plateforme des services numériques de l'emploi et de la formation).
- Mise en ligne de votre CV
- Scanner et transmettre certains documents via votre compte...



CAF :

- Déclaration de changement de situation
- Déclaration trimestrielle de revenus
- Consultation de relevés
- Demande de prestation
- Impression d'attestation : paiement, quotient familial
- Simulation pour connaître ses droits



Retrouvez la Maison la plus proche de chez vous sur maisondeservicesaupublic.fr